



# **REGLEMENT DES BREVETS**

**DE**

# **PHOTOGRAPHIE SUBAQUATIQUE**

**Edition : 13  
Août 2014**

## COMITE DE REDACTION

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>P. RAGOT</b>  | Président de la C.N.A.V.                         |
| <b>Y. KAPFER</b> | Responsable pédagogique et du collège des cadres |

## DATES DE MISE A JOUR

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Ed: 01</b> | 19 août 1993                               |
| <b>Ed: 02</b> | 07 décembre 1996                           |
| <b>Ed: 03</b> | 02 janvier 1999                            |
| <b>Ed: 04</b> | 10 novembre 2002                           |
| <b>Ed: 05</b> | janvier 2007                               |
| <b>Ed: 06</b> | 31 mars 2007                               |
| <b>Ed: 07</b> | 11 novembre 2007                           |
| <b>Ed: 08</b> | 11 novembre 2008                           |
| <b>Ed: 09</b> | 11 novembre 2010 – CDN février 2011        |
| <b>Ed: 10</b> | 11 novembre 2011 – CDN février 2012        |
| <b>Ed: 11</b> | 31 mars 2012                               |
| <b>Ed: 12</b> | 6 avril 2013                               |
| <b>Ed: 13</b> | 11 novembre 2013 – AG 2014 – CDN juin 2014 |

## SOMMAIRE

|       |   |         |
|-------|---|---------|
| I     | HISTORIQUE ET MOTIVATION .....          | Page 4  |
| II    | BREVETS DE PHOTOGRAPHIE .....           | Page 7  |
| III   | ROLE DES BREVETS .....                  | Page 8  |
| IV    | OBJECTIFS & PREROGATIVES .....          | Page 9  |
| V     | CONDITIONS DE CANDIDATURE .....         | Page 11 |
| VI    | ORGANISATION DE LA FORMATION .....      | Page 13 |
| VII   | DOSSIER DE DEMANDE DE REALISATION ..... | Page 17 |
| VIII  | BUDGET DE REALISATION .....             | Page 19 |
| IX    | VALIDATION D'UN STAGE .....             | Page 20 |
| X     | ENCADREMENT .....                       | Page 21 |
| XI    | CURSUS DE FORMATION .....               | Page 23 |
| XII   | EVALUATION .....                        | Page 27 |
| XIII  | JURY .....                              | Page 29 |
| XIV   | VALIDATION DES BREVETS .....            | Page 30 |
| XV    | REVISION DES BREVETS .....              | Page 32 |
| XVI   | SEMINAIRES PEDAGOGIQUES .....           | Page 33 |
| XVII  | COLLEGE DES CADRES .....                | Page 34 |
| XVIII | SANCTIONS .....                         | Page 35 |
| XIX   | VISA ET APPROBATION.....                | Page 36 |

## I - HISTORIQUE ET MOTIVATION

**1981** C'est sur l'initiative d'Alan AUFFRET que voit le jour le projet de brevets de cadre photo sous-marine au sein de la commission nationale audiovisuelle.

Le titre de brevet initialement proposé était "Instructeur Audiovisuel" mais devant l'opposition de la commission technique nationale sur le mot "Instructeur", le titre devint "Animateur Fédéral Audiovisuel" (A.F.A.V.), ce qui ne supprime en rien du rôle de son possesseur, le droit d'instruire.

En septembre, six présidents de commissions photos régionales actives sur le plan fédéral, réalisaient le premier stage A.F.A.V., en Corse ainsi que le premier championnat de France photo.

**1981/1982** Des réunions C.N.A.V., permirent d'affiner les modalités d'attribution des futurs brevets et aussi d'établir un programme de stage ainsi qu'un niveau de connaissances exigées. A l'issue du premier stage, le candidat apte était reconnu "admissible A.F.A.V." et était titularisé à la suite d'un second stage.

**1983/1984** La C.N.A.V. prit conscience que d'une part un premier échelon ne pouvait accéder à ce brevet C.N.A.V. et d'autre part que si le candidat échouait au premier stage, il repartait les mains vides dans son club, la qualification "A.F.A.V. admissible" ou non n'étant guère explicite. De ce fait, naquit le brevet d'Initiateur Club Audiovisuel qui est décerné à l'issue du premier stage d'une semaine ouvert aux "1er échelon" confirmés (1er échelon + 20 plongées attestées).

Le premier stage I.C.A.V. eut lieu en septembre 84, organisé en même temps que le quatrième stage A.F.A.V. par la C.N.A.V.

**1984** Les brevets comportent les options PHOTO, CINE.

**1985** Les brevets comportent les options PHOTO, CINEMA et VIDEO. L'option cinéma s'éteindra d'elle-même avec le développement de la vidéo.

**1989** Modification du niveau de plongée requis pour l'A.F.A.V. niveau II à la place de niveau IV et création d'un niveau d'Instructeur Fédéral Audiovisuel (I.F.A.V.).  
Obtention du titre d'I.F.A.V. :

- Nommé après avoir encadré 3 stages de formation A.F.A.V. au niveau national sur proposition du bureau C.N.A.V. en comité directeur national, avec comme niveau de plongée IV initiateur.

**1990** Apparition de trois niveaux de stagiaires photographes (débutant, perfectionnement et maîtrise).

**1991** Décentralisation de la formation de cadres au niveau régional ou inter-régional.

Création de séminaires pédagogiques pour développer la réflexion sur l'enseignement et la pratique photographique de l'image sous-marine.

**1992** Confirmation de la décentralisation, mais validation du brevet d'A.F.A.V. par l'encadrement d'un stage national dans les deux années suivant l'obtention du brevet.

Conditions d'encadrement pour les stages régionaux : I.C.A.V. = 2 A.F.A.V. ou 1 I.F.A.V. A.F.A.V. = 3 A.F.A.V. ou 2 I.F.A.V.

Création des mémoires pour les A.F.A.V. et I.F.A.V. stagiaires afin d'aider la démarche de réflexion sur l'enseignement et la pratique de la photographie sous-marine.

**1993** Sur demande du comité directeur national de la F.F.E.S.S.M. adjonction du C.F.P.S.(Certificat Fédéral de Premier Secours) dans la formation des I.C.A.V.

Réalisation d'un document reprenant toute cette réglementation et les mises à jour, c'est l'édition 01 du règlement des brevets de photographie subaquatique (19 août 1993).

**1996** Une refonte complète du document est effectuée, afin de permettre la mise en conformité du règlement français avec le règlement de la C.M.A.S. ainsi que d'apporter quelques précisions sur l'organisation et le fonctionnement des stages de formation. C'est l'édition 02 des brevets de photographie subaquatique (07 décembre 1996).

Adjonction de trois brevets de photographe :

- Photographe subaquatique niveau 1 ex débutant
- Photographe subaquatique niveau 2 ex perfectionnement
- Photographe subaquatique niveau 3 ex maîtrise

Modification des appellations des niveaux de cadre :

- Moniteur photographe niveau 1 ex ICAV
- Moniteur photographe niveau 2 ex AFAV
- Moniteur photographe niveau 3 ex IFAV

**1997** Des dossiers d'équivalence entre anciens et nouveaux brevets sont initialisés avec création d'une commission d'équivalence. Pour le niveau I de moniteur, il est re-précisé les exigences relatives aux stages régionaux pour permettre sa validation. Toute la structure d'équivalence mise en place à compter du 1<sup>er</sup> mai 1997, pour une durée de trois ans, cessera d'exister le 30 avril 2000.

**1998** Suite aux modifications du cours de spécialité CMAS de photographie subaquatique, le règlement de 1996 est réadapté dans le cadre des cursus pédagogiques pour respecter les équivalences de brevets CMAS. Le séminaire pédagogique va préciser les conditions de validité des brevets d'encadrement (renouvelable tous les 5 ans) et les prérogatives d'enseignement des moniteurs photographes. Une nouvelle édition (03) du règlement des brevets de photographie subaquatique est ainsi préparée pour 1999, avec :

Trois niveaux de moniteurs :

- Moniteur photographe niveau I pas de changement
- Moniteur photographe niveau II ex moniteur photographe niveau 2 (1er stage)
- Moniteur photographe niveau III ex moniteur photographe niveau 2 (2ème stage)

Un niveau d'instructeur :

- instructeur photographe national (niveau III)

Les grandes lignes de cette nouvelle édition ont été acceptées lors de la réunion nationale de décembre 1998 à Paris, la formalisation des textes étant réalisée lors de la réunion des instructeurs du 02 janvier 1999 à Cassis.

**2002** Par décision du collège des cadres suite au séminaire pédagogique qui s'est tenu à Carry le Rouet en novembre 2002 et à la demande du représentant de la CMAS, il a été décidé de mettre l'apprentissage de la lumière naturelle dans le cursus de formation du photographe niveau I et donc de le retirer du cursus du photographe niveau II

**2004** Introduction de la notion de photographie numérique dans les cursus.

**2008** Disparition des brevets argentiques et passage de l'ensemble des cursus en numérique.

**2009** Création des cartes de brevets doubles faces (FFESSM CNAV/CMAS) avec les brevets en ligne.

**2010** Introduction de la modularisation en contrôle continu dans la formation des Brevets de photographes niveaux 1 et 2.

**2011** Harmonisation des brevets des commissions culturelles et création de l'unité de Valeur Pédagogique commune aux commissions culturelles. Les encadrants photographes comme pour les autres commissions culturelles deviennent des formateurs (à la place de l'appellation moniteurs). Création

des qualifications de photographie subaquatique – Photo jeunes : pixels de bronze, d'argent et d'or.

**2014** Mise en place de la qualification flash externe (module 5) entre le niveau 1 et le niveau 2 avec obligation de validation de cette qualification pour l'accès au niveau 2. Ouverture des brevets de plongeur photographe niveau 1 et niveau 2 aux apnéistes.

## **II - BREVETS DE PHOTOGRAPHIE**

**Il existe six brevets et un titre d'instructeur de photographie subaquatique :**

Trois niveaux de pratiquants photographe (uniquement numérique) :

- Plongeur photographe niveau 1
- Plongeur photographe niveau 2
- Plongeur photographe niveau 2

Quatre de cadre :

- Formateur photographe niveau 1
- Formateur photographe niveau 2
- Formateur photographe niveau 3.

Un titre d'instructeur national photographe (niveau III).

**Il existe deux qualifications complémentaires aux brevets de plongeur photographe :**

- La qualification flash externe, complémentaire au brevet de plongeurs photographe niveau 1.
- La qualification diaporama, complémentaire au brevet de plongeur photographe niveau 2.

**Il existe trois qualifications de photographie subaquatique – Photo jeunes :**

- Pixel de Bronze,
- Pixel d'Argent,
- Pixel d'Or.

**Equivalence avec les brevets C.M.A.S.**

- |                                  |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| - Plongeur photographe niveau 1  | = | Photographe subaquatique CMAS niveau I               |
| - Plongeur photographe niveau 2  | = | Photographe subaquatique CMAS niveau II              |
| - Plongeur photographe niveau 3  | = | Photographe subaquatique CMAS niveau III             |
| - Formateur photographe niveau 1 | = | Instructeur photographe subaquatique CMAS niveau I   |
| - Formateur photographe niveau 2 | = | Instructeur photographe subaquatique CMAS niveau II  |
| - Formateur photographe niveau 3 | = | Sans   |
| - Instructeur national           | = | Instructeur photographe subaquatique CMAS niveau III |

### III - ROLE DES BREVETS

1- Les brevets de plongeur photographe niveau 1, 2, 3, permettent de définir les connaissances, le niveau photographique subaquatique dont les objectifs sont définis dans le chapitre suivant. Ils existent afin de donner un cadre et une progression dans la formation, et permettent l'obtention d'équivalences internationales CMAS.

2- Les brevets de formateur photographe niveau 1, 2 ou 3 et le titre d'instructeur photographe national (niveau III) de la F.F.E.S.S.M. sont les garants qu'un stage encadré par leurs titulaires sera d'un niveau pédagogique photo correct, tel que défini par la Commission Nationale Audiovisuelle et non pas une opération commerciale.

Ces brevets sont une carte de visite justifiant un niveau de connaissance acquis par leurs titulaires auxquels tout licencié, club ou comité peut faire appel.

***Remarque: La pratique de la photographie subaquatique n'est pas assujettie à la possession de ces brevets.***

Les qualifications de plongeur photographe jeune (pixels de bronze, d'or et d'argent), permettent de définir les connaissances, le niveau photographique subaquatique dont les objectifs sont définis dans le chapitre suivant. Ils existent afin de donner un cadre et une progression dans la formation.



## **IV - OBJECTIFS & PREROGATIVES**

### **OBJECTIFS POUR LES PRATIQUANTS PHOTOGRAPHES**

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Le plongeur photographe niveau 1 est en mesure de contrôler les réglages de base de son appareil de prises de vues, de contrôler la lumière artificielle (sans flash externe) et la lumière naturelle pour obtenir une photo techniquement correcte. Il est en mesure d'appliquer les bases de la composition de l'image, du stockage des images, et de la préparation pour mettre sur papier ou pour faire vivre les images.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

Le plongeur photographe niveau 2 est en mesure de maîtriser les fonctions de son appareil de prises de vues numériques sous-marin, d'utiliser un flash externe, de contrôler l'exposition d'images combinant lumières artificielle et naturelle pour les différentes catégories suivantes : grand-angle, macro ou proxi animalière. Il applique de façon satisfaisante la composition et le langage de l'image. Il est en mesure d'exploiter ses images, de traiter ses images à l'aide de logiciel adapté et de connaître les éléments fondamentaux de la photo numérique du pixel au traitement.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

Le plongeur photographe niveau 3 est sensibilisé à la philosophie de l'image, il a approfondi les règles de composition de l'image. Il maîtrise les techniques avancées de prises de vues subaquatiques et de traitement de l'image.

#### **QUALIFICATION FLASH EXTERNE**

La qualification flash externe est nécessaire pour l'accès à la formation de plongeur photographe niveau 2. La qualification flash externe a pour objectif l'apprentissage à l'utilisation d'un flash externe :

- connaître le nombre guide du flash utilisé,
- savoir utiliser le flash externe pour effectuer des prises de vue correctement éclairées pour la réalisation de photos d'ambiance, macro ou proxi.

#### **QUALIFICATION DIAPORAMA**

La qualification diaporama est nécessaire pour l'accès à la formation de plongeur photographe niveau 3. La qualification diaporama a pour objectif l'apprentissage des techniques de réalisation d'un montage audiovisuel numérique comportant des images fixes, du son et des transitions, racontant une histoire, à l'aide d'un logiciel simple.

### **OBJECTIFS & PREROGATIVES POUR LES FORMATEURS PHOTOGRAPHES**

#### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

- Planifier et conduire des cours de plongeur photographe niveau 1, ainsi que la qualification flash externe.
- Promouvoir la photographie subaquatique au niveau des départements et des clubs.

#### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

- Planifier et conduire des cours de plongeur photographe niveau 1 & 2, ainsi que les qualifications flash externe et diaporama.
- Planifier et conduire des cours de formateur photographe niveau 1 et participer à la formation de formateur photographe 2.
- Promouvoir la photographie subaquatique au niveau régional.

#### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

- Planifier et conduire des cours de plongeur photographe niveau 1, 2 et 3, ainsi que les qualifications flash externe et diaporama.
- Planifier et conduire des cours de formateur photographe niveau 1 et 2 et participer à la formation de formateur photographe niveau 3.
- Promouvoir la photographie subaquatique au niveau régional et national.

### **INSTRUCTEUR NATIONAL PHOTOGRAPHE (NIVEAU III)**

- Planifier et conduire des cours de plongeur photographe niveau 1, 2 et 3 ainsi que les qualifications flash externe et diaporama.
- Planifier et conduire des cours de formateur photographe niveau 1, 2 et 3. Développer l'enseignement et la pédagogie au sein du collège du cadre. Promouvoir la photographie subaquatique au niveau national et international.
- Etre le correspondant privilégié dans la diffusion des informations audiovisuelles de la CMAS.

### ***OBJECTIFS POUR LES PRATIQUANTS PHOTOGRAPHES JEUNES***

#### **QUALIFICATION PIXEL DE BRONZE**

Le jeune photographe est capable de se stabiliser en faisant attention à son environnement et de réaliser des images nettes et correctement exposées avec un appareil photo compact en mode automatique.

#### **QUALIFICATION PIXEL D'ARGENT**

Le jeune photographe est capable de faire des images sans l'assistance d'un encadrant (choix des sujets, cadrage), et de réaliser des images nettes et correctement exposées avec un appareil photo compact en gérant les réglages nécessaires avec et sans le flash interne.

#### **QUALIFICATION PIXEL D'OR**

Le jeune photographe est capable de connaître les réglages de base de son appareil de prises de vues numériques sous-marin et d'utiliser indépendamment la lumière naturelle et la lumière artificielle pour obtenir une photo techniquement correcte. Il sait aussi appliquer les bases de la composition de l'image et stocker des images.

## **V - CONDITIONS DE CANDIDATURE**

### **GENERALES TOUS NIVEAUX**

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine conformément à la législation fédérale.

### **Plongeur Photographe**

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

- Age minimum requis par le niveau technique correspondant
- Etre titulaire, au minimum :
  - pour les plongeurs : du brevet de plongeur niveau 1 ou plongeur d'or,
  - pour les apnéistes : du brevet d'apnéiste A2,
  - pour les autres disciplines : du niveau de pratique défini par la commission concernée-
- Avoir effectué :
  - pour les plongeurs au moins 10 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée,
  - pour les apnéistes 10 sorties apnées en milieu naturel validées sur son carnet d'apnée.
  - pour les autres disciplines : selon les règles définies par la commission concernée.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

- Age minimum requis par le niveau technique correspondant
- Etre titulaire, au minimum :
  - pour les plongeurs : du brevet de plongeur niveau 2
  - pour les apnéistes : du brevet d'apnéiste A3,
  - pour les autres disciplines : du niveau de pratique défini par la commission concernée
- Avoir effectué :
  - pour les plongeurs au moins 30 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée,
  - pour les apnéistes 20 sorties apnées en milieu naturel validées sur son carnet d'apnée.
  - pour les autres disciplines : selon les règles définies par la commission concernée.
- Posséder le brevet de plongeur photographe niveau 1 ou un niveau de photographe considéré équivalent par l'encadrement (présentation de photos ayant trait à des concours par exemple).
- Avoir validé le module flash externe.
- Posséder un APN évolué (mode manuel accessible) ou boîtier reflex, un complément optique ou un objectif grand angle, un éclairage déporté (flash externe).

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

- Age minimum 18 ans.
- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur niveau 2.
- Avoir effectué au moins 60 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée.
- Posséder le brevet de plongeur photographe niveau 2 depuis au moins un an et pratiquer la photo de façon régulière.
- Présenter 20 images subaquatiques personnelles couvrant l'ensemble des catégories classiques (ambiance, animalière, photo rapprochée).
- Avoir validé le module diaporama.

Disposer d'un matériel photographique et d'éclairage indispensables à la pratique de tous les thèmes photographiques (objectif grand-angulaire, macro, 2 flashes et phare).

### **Formateur Photographe**

#### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

- Age minimum 18 ans.
- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur niveau 2.
- Avoir effectué au moins 50 plongées en milieu naturel validées sur son carnet de plongée. Posséder le brevet de plongeur photographe niveau 2.

- Etre titulaire du RIFAP.
- Présenter 20 images personnelles, techniquement correctes, bien composées et incluant des prises de vues au grand angle, en proxi ou macro et des photos animalières.
- Avoir suivi l'unité de valeur pédagogique (UVP) commune aux commissions culturelles ou le stage initial du E1 de la technique ou être titulaire du E1 ou d'un brevet de formateur d'une commission culturelle.

Matériel Obligatoire : un appareil possédant la fonction Mode manuel et son caisson, un éclairage artificiel externe déporté et un dispositif permettant la prise de vue au grand angle.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

- Age minimum 20 ans.
- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur niveau 3. Posséder le brevet de plongeur photographe niveau 3.
- Posséder le brevet de formateur photographe niveau 1 depuis au moins une année.
- Présenter 20 images personnelles, offrant des conditions de technique, de lumière et de composition variées, et incluant des prises de vues au grand angle, en proxi ou macro et des photos animalières.
- Présenter un diaporama de 2 à 3 minutes.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

- Age minimum 20 ans.
- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur niveau 3.
- Posséder le brevet de formateur photographe niveau 2 depuis au moins une année. Posséder le brevet de plongeur photographe niveau 3.
- Etre titulaire du RIFAP.
- Présenter 20 images personnelles, d'expression artistique variée, et incluant des prises de vues au grand angle, en proxi ou macro, des photos animalières et des photos créatives.
- Présenter un mémoire dont le sujet est validé par la CNAV et dont l'accent doit être mis sur le côté pédagogique. La démarche pédagogique doit préciser quel contenu et quelles informations sont transmises à chaque niveau du cursus de formation.

### **INSTRUCTEUR NATIONAL PHOTOGRAPHE (NIVEAU III)**

- Age minimum 25 ans.
- Etre au minimum E2 technique.
- Etre titulaire du RIFAP.
- Posséder le brevet de formateur photographe niveau 3.
- Avoir participé comme encadrant à au moins trois stages nationaux (module de pédagogie appliquée ou spécifique) depuis l'obtention du brevet de formateur photographe niveau 3. L'un des stages nationaux peut-être remplacé par 2 séminaires pédagogiques nationaux en encadrement actif après accord des instructeurs du collège des cadres.

### **Qualification Photographe jeune**

#### **PIXEL DE BRONZE**

- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur de bronze.

#### **PIXEL D'ARGENT**

- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur d'argent
- Etre titulaire de la qualification pixel de bronze.

#### **PIXEL D'OR**

- Etre titulaire, au minimum, du brevet de plongeur de d'or.
- Etre titulaire de la qualification pixel d'argent.

## **VI - ORGANISATION DE LA FORMATION**

### **1 - GENERALITES**

Le stage national seul, de par son caractère de banc d'essai des évolutions de l'enseignement, peut déroger au présent règlement. Les stages régionaux ne peuvent y déroger.

#### **FORMATION DE PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

L'organisation d'un stage de formation de photographe niveau I ou du module flash externe est laissé au libre choix d'un cadre audiovisuel spécialité photo pour le compte de :

- La Commission Nationale Audiovisuelle (C.N.A.V.),
- Une Commission Régionale Audiovisuelle (C.R.A.V.),
- Un Comité départemental ou un club

La formation s'effectue sans pré requis :

- En stage bloqué, départemental, régional, national ou au sein d'un club.
- En stage fractionné départemental, régional ou au sein d'un club

#### **FORMATION DE PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2 & FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Pour l'organisation d'un stage de formation de plongeur photographe niveau 2 ou de formateur photographe niveau 1, une demande de réalisation doit être envoyée au responsable pédagogique de la C.N.A.V. (voir chapitre VII).

Leur réalisation est demandée par un cadre audiovisuel spécialité photo pour le compte de :

- La Commission Nationale Audiovisuelle (C.N.A.V.),
- Une Commission Régionale Audiovisuelle (C.R.A.V.),
- Un Comité départemental pour photographe niveau II uniquement.

Tout demandeur d'organisation d'un stage, s'il est accrédité par la C.N.A.V., est considéré comme le promoteur de ce stage.

Seuls les formateurs photographes niveau 2 et 3 ou les instructeurs nationaux photographes (niveau III) peuvent être promoteurs d'un tel stage de photographes ou formateurs.

La C.N.A.V. est seule juge de l'opportunité d'organiser un tel stage de photographes ou formateurs en fonction des dossiers présentés, du nombre de stagiaires et de cadres ou de la redondance avec d'autres organisations de stages (dispersion des cadres). Le nombre de stages régionaux pour une région pourra être limité par le bureau, sur proposition du responsable pédagogique national.

La formation s'effectue :

- Pour les plongeurs photographes niveau 2 :
  - En stage bloqué, départemental, régional ou national
  - En stage fractionné départemental, régional ou national.
- Pour les formateurs photographes niveau 1 :
  - En stage comprenant deux modules :
    - Un module de pédagogie spécifique en stage national
    - Un module de pédagogie appliquée en stage national ou régional.

#### **FORMATION DE PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

En stage national bloqué ou fractionné.

## **FORMATION DE FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2 et 3**

Leur réalisation peut être demandée par un cadre audiovisuel spécialité photo pour le compte de :

- La Commission Nationale Audiovisuelle (C.N.A.V.)

Les formations de formateur photographe niveau 2 et niveau 3 s'effectue exclusivement en stage national comprenant deux modules :

- Un module de pédagogie spécifique,
- Un module de pédagogie appliquée.

### **2- STAGE FRACTIONNE DE PHOTOGRAPHE**

Un stage fractionné se déroule sur un ensemble de jours, week-end ou mini stages. Il doit être réalisé dans un délai maximum de 12 mois, 18 mois ou 24 mois selon les brevets et doit couvrir l'intégralité des cursus de formation tel que définis pour chaque niveau dans le présent règlement. Sauf pour le stage de formation de plongeur photographe niveau 1, la demande de réalisation d'un stage fractionné de photographe ou formateur doit être faite à la C.N.A.V. au même titre que pour la réalisation d'un stage bloqué. Il doit être déclaré auprès du responsable pédagogique national.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1 - 2 - 3.**

##### **Pour le niveau 1 :**

Dans son ensemble, un stage fractionné de plongeur photographe niveau 1 comporte au moins 5 plongées de prise de vues et s'étale sur un minimum équivalent à 6 demi-journées.

Un stage fractionné peut être commencé en piscine mais doit être complété en milieu naturel (3 plongées au minimum en milieu naturel). Il doit être réalisé sur un délai maximum de 12 mois.

##### **Pour le niveau 2 :**

Dans son ensemble, un stage fractionné de plongeur photographe niveau 2 comporte au moins 7 plongées de prise de vues et s'étale sur un équivalent de 6 jours pleins minimum.

Un stage fractionné peut être commencé en piscine mais doit être complété en milieu naturel (4 plongées au minimum en milieu naturel). Il doit être réalisé sur un délai maximum de 12 mois.

##### **Pour le niveau 3 :**

Dans son ensemble, un stage fractionné niveau 3 doit se dérouler exclusivement en milieu naturel avec 12 plongées de prise de vue et s'étale sur un minimum de 10 jours pleins. Il doit être réalisé sur un délai maximum de 24 mois, uniquement en national.

### **3- STAGE BLOQUE DE PHOTOGRAPHE**

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1.**

Un stage bloqué niveau 1 est réalisé sur une période devant être, au minimum, de **3 jours pleins** consécutifs. Il doit couvrir l'intégralité des cursus de formation tel que définis pour le niveau dans le présent règlement et doit comporter au moins **5 plongées** de prise de vues incluant à minima **3 plongées en milieu naturel**.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2.**

Un stage bloqué niveau 2 est réalisé sur une période devant être, au minimum, de **6 jours pleins** consécutifs. Il doit couvrir l'intégralité des cursus de formation tel que définis pour le niveau dans le présent règlement et doit comporter au moins **7 plongées** de prise de vues incluant à minima **4 plongées en milieu naturel**.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3.**

Un stage bloqué niveau 3 est réalisé sur une période devant être, au minimum, de **6 jours pleins** consécutifs. Il doit couvrir l'intégralité des cursus de formation tel que définis pour le niveau dans le présent règlement et doit comporter au moins **10 plongées** de prise de vues **exclusivement en milieu naturel**.

## 4 - STAGE DE FORMATION DE FORMATEURS

### FORMATEUR NIVEAU 1 - 2 - 3.

Un stage comporte obligatoirement deux modules devant s'articuler chronologiquement comme suit : **Un module de pédagogie spécifique**, en salle, se déroulant en métropole ou dans les DOM- TOM sur une durée de **deux jours** au minimum

**Un module de pédagogie appliquée**, se déroulant en milieu naturel, sur une période de **6 jours minimum**. Ce dernier doit comporter un ensemble de plongées de prise de vues et d'encadrement :

Formateur photographe niveau 1 = **4 plongées au minimum**  
Formateur photographe niveau 2 et 3 = **6 plongées au minimum**

Ces deux modules appartenant à un même stage, sont obligatoirement indissociables. Ils peuvent se réaliser avec ou sans intervalle de temps entre eux mais dans une période maximale de 18 mois (deux ans pour le niveau 3).

Une Unité de Valeur Pédagogique commune aux commissions culturelles doit être suivie au préalable d'une formation de formateur photographe niveau 1. Les plongeurs qui sont déjà Formateurs d'une autre commission culturelle ou E1 de la Technique ou qui ont fait le stage initial « Initiateur » de la Technique sont dispensés de l'UVP

#### **Remarque générale sur les stages :**

Le stage est un lieu de travail intensif tant pour les stagiaires photographes que pour les stagiaires cadres. Si pour ces derniers le but est d'apprendre à encadrer et doivent donc, pour se faire, fournir un travail plus important, les premiers viennent pour apprendre à pratiquer avant tout une activité de loisir. Ceci implique que le stage ne doit pas être vécu pour les uns comme pour les autres comme un stage « commando » qui se fait au pas de course avec des horaires à rallonge se terminant fort tard dans la nuit.

#### **L'emploi du temps doit donc être soigneusement étudié.**

Une journée de stage comporte généralement :

- Deux plongées
- Un ou deux cours théoriques ou techniques
- L'analyse des images sur ordinateur
- Une projection critique des images sur écran
- La préparation et l'entretien du matériel de prise de vues
- Le transfert et la gestion des images sur ordinateur

Cet ensemble, quasiment incontournable, nécessite à lui seul un nombre d'heures important. Encore faut-il prévoir, en supplément, du temps pour les déplacements nécessaire pour relier entre elles ces différentes activités ainsi que les lieux d'hébergement et de restauration. Il importe donc de choisir un lieu qui permette de limiter au maximum les pertes de temps dues aux liaisons. Intérêt d'une unité de lieu.

Pour un stage type, il convient de prévoir si possible :

- Plongées limitées à 45' à des profondeurs définies par un directeur de plongée et en conformité aux prérogatives des brevets de plongée.
- Trajet bateau 20' maximum.
- Temps hébergement ou salle de cours au port 10' maximum à pied.
- Temps inter lieu à terre 10' maximum à pied.
- Eviter les manipulations longues du matériel de plongée.
- Des salles de cours en nombre suffisant afin que chaque niveau dispose de sa propre salle.

Le lieu doit être d'un accès facile pour pouvoir apporter l'intégralité des moyens pédagogiques et matériels nécessaire au stage sans restriction d'aucune sorte.

Même si ce cahier des charges semble restrictif et dirigiste, c'est à ce prix qu'un stage pourra se dérouler dans une bonne condition avec une ambiance détendue des stagiaires dynamiques et

réceptifs jusqu'au dernier jour et un encadrement motivé prêt à répondre favorablement à d'autres organisations du même type.

#### **5- STAGE DE FORMATION DE PHOTOGRAPHES JEUNES**

La formation s'organise soit en piscine soit en milieu naturel selon les règles d'encadrement et de sécurité en vigueur au sein de la FFESSM.

Elle est organisée au niveau d'un club, d'un comité départemental ou régional.

Elle se déroule sur une durée d'initiation de 3 heures pour le Pixel de bronze, d'au moins 3 plongées photo (dont une en milieu naturel) pour le Pixel de Bronze et au moins 5 plongées photo (dont deux en milieu naturel) pour le Pixel d'or.



## VII - DOSSIER DEMANDE DE REALISATION

### Le promoteur d'un stage doit :

Prévoir le lieu et l'infrastructure plongée (hébergement, gonflage, bateau, sites de prise de vues adaptés etc.).

S'assurer de la possibilité d'installer salle de montage, projection, salle matériel, recharge des accus et ordinateurs, salle de cours etc., et en donner un descriptif sommaire.

Fixer les dates du stage.

S'assurer de disposer de l'encadrement technique plongée conforme à la réglementation et de l'encadrement technique audiovisuel défini au chapitre X. Obtenir l'engagement écrit des cadres devant assurer la formation.

Réserver, dans son encadrement de stage, une place pour le formateur photographe niveau 2 ou 3 ou l'instructeur photographe national (niveau III) qui sera le délégué de la C.N.A.V.

Le responsable pédagogique de la C.N.A.V. transmettra la demande de délégation d'un cadre au responsable du collège des cadres de la C.N.A.V. pour désignation.

Prévoir la prise en compte financière intégrale du cadre délégué par la C.N.A.V., tant sur place pour le stage par lui-même que pour ses frais de déplacement.

Etablir le budget prévisionnel pour l'ensemble du stage et fixer le prix du stage par participant.

Etablir la liste des participants et vérifier la corrélation entre stagiaires et encadrants conformément au chapitre X.

Spécifier le nombre de places et leurs niveaux, disponibles pour accepter des stagiaires "extérieurs" afin de satisfaire les éventuelles demandes en instance à la C.N.A.V.

Organiser le programme du stage en respectant les cursus de formation tel que définis dans le présent règlement

Déclarer le stage auprès du responsable pédagogique national (sauf pour le PH1).

Le résultat de ces démarches, consigné par écrit, constitue le "dossier de demande de réalisation de stage". Ce dossier devra être adressé au responsable pédagogique de la C.N.A.V. La demande devra être effectuée pour le début décembre de l'année précédente ou au moins trois mois avant le début du stage.

Cette dernière disposition ne s'applique pas aux stages de formation de plongeurs photographes niveau 1.

Après étude du dossier, la CNAV, par l'intermédiaire de son responsable pédagogique, donnera sa réponse et ce dans les trente jours suivant la réception du dossier. La réponse peut être :

- Accordé.
- Accordé sous conditions.
- Refusé.

En cas de refus, le responsable pédagogique de la C.N.A.V. en donnera les raisons au demandeur.

Le promoteur du stage s'engage à accepter, dans la mesure des places disponibles et aux mêmes conditions, les stagiaires que pourrait lui adresser la C.N.A.V. (sous réserve de ne pas perturber l'équilibre entre formateurs photographes niveau 1, 2, 3 et instructeur photographe national).

Le promoteur s'engage aussi à réaliser le stage dans les conditions stipulées dans le dossier de demande de réalisation de stage.

En cas de non-respect de ce règlement, la C.N.A.V. pourrait être amenée à ne pas valider le stage laissant au promoteur du stage la responsabilité du préjudice apporté aux stagiaires (voir Chapitre IX).

Après accord de la commission nationale, le promoteur du stage informera son comité régional de l'organisation de ce stage.

## **VIII - BUDGET DE REALISATION.**

L'ensemble des frais de réalisation de stage est à la charge du promoteur du stage, y compris ceux se rapportant à l'encadrement et au cadre délégué par la C.N.A.V.

Les prestations fournies par les formateurs photographes niveau 1, 2 ou 3 et les instructeurs photographes nationaux (niveau III) participant à l'encadrement du stage sont bénévoles.

Cependant, la majeure partie ou la totalité des frais de déplacement, d'hébergement et de plongées des formateurs photographes encadrants, est à la charge du promoteur du stage.

Ce dernier devra donc en tenir compte lors de l'établissement de son budget prévisionnel et fera participer les stagiaires en conséquence.

Le promoteur du stage ne doit en aucun cas réaliser de bénéfice sur le coût réel du stage.

## **IX - VALIDATION D'UN STAGE**

L'ensemble des stages de formation, hormis les stages de formation de photographes niveau 1, doit être validé par le responsable pédagogique de la commission nationale audiovisuelle.

En cas de stage régional, les exigences relatives à la validation du stage sont les suivantes :

- Déclaration initiale (conformité encadrement, délai de déclaration, ....)
- Rapport de stage

Le rapport de stage est rédigé par le cadre délégué au stage, celui-ci ayant été désigné par le responsable du collège des cadres de la commission nationale audiovisuelle.

Ce rapport de stage doit être adressé au responsable pédagogique de la commission nationale audiovisuelle dans les quinze jours suivant le stage.

La validation d'un stage conditionne la validation des brevets.

En cas de contestation, la commission nationale audiovisuelle, après enquête, est seule compétente pour juger des suites à donner.

Cas particulier de la formation de formateur photographe niveau 2

Si les conditions d'encadrement et de formation à l'encadrement (présence de FP1 stagiaires et PP2 stagiaires) requises sont respectées et sous réserve de demander l'aval au préalable au responsable pédagogique qui délègue un cadre CNAV, le brevet de formateur photographe niveau 2 pourra être organisé en région sous forme :

- Bloqué ou
- Fractionné.

## **X – ENCADREMENT**

### **ENCADREMENT PLONGEE**

Lors d'un stage, les cadres photographes assument avant tout l'encadrement audiovisuel. Exceptionnellement, ils pourront assurer la responsabilité technique de la plongée s'ils possèdent un diplôme de cadre technique plongée suffisant.

Il incombe au promoteur du stage de doter les stagiaires d'un encadrement technique de plongée permettant de respecter les normes de sécurité en vigueur à la F.F.E.S.S.M. à l'époque du stage (pour conformité, s'adresser à sa Commission Technique Régionale ou à la Commission Technique Nationale).

**RAPPEL:** Le niveau minimum exigible pour poser sa candidature à un stage de formation de plongeur photographe ou de formateur photographe est le brevet de plongeur niveau 2 (à l'exception de la formation de plongeur niveau 1 pour lequel sont acceptés les brevets de plongeur niveau 1 ou plongeur d'or).

### **ENCADREMENT AUDIOVISUEL**

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

La formation de plongeur photographe niveau 1 est réalisée sous forme modulaire en contrôle continu.

Le stage doit être encadré dans son intégralité par :

- au moins 1 formateur photographe niveau 1.

Le nombre de stagiaires photographes de niveau 1 est limité à six par formateur photographe pendant les stages pratiques, mais conseillé à 3 par formateur.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

La formation de plongeur photographe niveau 2 est réalisée sous forme modulaire en contrôle continu.

Le stage doit être encadré dans son intégralité par :

- au moins 1 formateur photographe niveau 2.

Le nombre de stagiaires photographes de niveau 2 est limité à six par formateur photographe pendant les stages pratiques, mais conseillé à 3 par formateur.

#### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

Le stage doit être encadré dans son intégralité par soit :

- au moins 1 formateur photographe niveau 3.
- au moins 1 instructeur photographe national (niveau III)

#### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Les deux modules du stage doivent être encadrés dans leur intégralité par soit :

- au moins 1 formateur photographe niveau 2 et 1 formateur photographe niveau 3.
- 1 instructeur photographe national (niveau III).

Sauf exception d'organisation, chaque stagiaire formateur photographe niveau 1 devra obligatoirement disposer d'un ou de deux stagiaires photographes niveau 1 maximum, pour réaliser son encadrement lors du module de pédagogie appliquée.

## **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

Les deux modules du stage doivent être encadrés dans leur intégralité par au moins :

- un instructeur photographe national (niveau III) et un formateur photographe niveau 3.

Ils peuvent être aidés par un ou plusieurs formateurs photographes niveau 2.

Sauf exception d'organisation, chaque stagiaire formateur photographe niveau 2 devra disposer obligatoirement d'un ou de deux stagiaires photographe niveau 2 maximum, pour réaliser son encadrement, et d'un ou deux formateurs photographes niveau 1 maximum pour réaliser son encadrement, lors du module de pédagogie appliquée.

## **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

Les deux modules du stage doivent être encadrés dans leur intégralité par :

au moins deux instructeurs photographes nationaux (niveau III). Ils peuvent être aidés par un ou plusieurs formateurs photographes niveau 3.

Sauf exception d'organisation, chaque stagiaire formateur photographe niveau 3 devra disposer obligatoirement d'un ou de deux stagiaires photographe niveau 3 maximum et d'un ou deux formateurs photographes niveau 1 ou 2 au maximum, pour réaliser son encadrement, lors du module de pédagogie appliqué.

## **INSTRUCTEUR PHOTOGRAPHE NATIONAL (NIVEAU III)**

Il n'y a pas de stage de formation mais le formateur photographe niveau 3 candidats à ce titre, participe notamment à l'encadrement de stages nationaux.

## **QUALIFICATION PHOTOGRAPHES JEUNES**

La formation des photographes jeunes doit être encadrée en piscine ou en milieu naturel par un formateur photographe niveau 1 quelque soit la qualification préparée : Pixel de bronze, d'argent ou d'or.

## **XI - CURSUS DE FORMATION**

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

**Formation modulaire, contrôle continu**

#### **La sécurité en plongée photographique :**

Les règles de sécurité et les particularités liées à la prise de vue sous-marine. Connaissance des problèmes des plongées liés aux temps et à la profondeur.

#### **L'environnement subaquatique :**

Connaissance de l'environnement de l'environnement subaquatique, de ses risques et respect du milieu.

#### **Module 1 : Bases théoriques**

Acquis des basiques du fonctionnement de son appareil et découverte des possibilités d'évolution du matériel.

Acquis des basiques informatiques

Critères de choix et entretien du matériel

Sécurité en plongée photographique et environnement subaquatique

Prise en main de l'appareil

#### **Module 2 : Lumière naturelle**

Théorie de la lumière

Pratique de la lumière naturelle

#### **Module 3 : composition de l'image**

Notions élémentaires de composition de l'image

Histogramme et Balance des blancs

#### **Module 4 : Prise en main de l'appareil**

Prise en main de l'appareil pour la photo lumière artificielle/Macro (sans flash externe). Prise en main de l'appareil pour la photo d'Ambiance (sans flash externe)

### **MODULE FLASH EXTERNE**

#### **Module 5 : Maitrise du flash externe**

Théorie sur le flash externe, avec effort sur le NG / multi-puissance / travail en mode manuel.

Travail pratique avec le flash externe

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

**Formation modulaire, contrôle continu**

#### **La sécurité en plongée photographique :**

Les règles de sécurité et les particularités liées à la prise de vue sous-marine. Connaissance des problèmes des plongées liés aux temps et à la profondeur.

#### **L'environnement subaquatique :**

Connaissance de l'environnement subaquatique, de ses risques et respect du milieu.

#### **Module 6 : Grand angulaire**

Théorie du grand angulaire – initiation matériel

Travail pratique au grand angulaire en lumière naturelle

#### **Module 7 : Lumière mixte**

Théorie de la lumière mixte

Travail pratique de la lumière mixte en Macro/proxi

Travail pratique de la lumière mixte en Faune mobile

#### **Module 8 : Lumière mixte au grand angulaire / Ambiance**

Travail pratique de la lumière mixte au grand angulaire en Ambiance

#### **Module 9 : Composition, Traitement de l'image**

Composition, langage de l'image Traitement (retouche) de l'image

Présentation et mise en valeur des images  
Histogramme et Balance des blancs

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

#### **La sécurité en plongée photographique :**

Les règles de sécurité et les particularités liées à la prise de vue sous-marine. Connaissance des problèmes des plongées liés au temps et à la profondeur.

#### **L'environnement subaquatique :**

Connaissance de l'environnement subaquatique, de ses risques et respect du milieu.

#### **Module 1 : Connaître le matériel photographique**

Préparation utilisation et entretien du matériel - Découverte des matériels récents. Emploi de plusieurs flashes - Emploi de différents types de phares

#### **Module 2 : Lumière et couleur**

Influence de l'éclairage sur le rendu émotionnel

La balance des blancs (à la prise de vue et en post-traitement) L'histogramme RVB

Signification plastique et symbolique des couleurs - Le bleu

#### **Module 3 : La photo rapprochée au grand angle**

Les pièges de l'éclairage - Le premier plan surdimensionné

#### **Module 4 : La photo animalière**

Attitudes et expressions - Ambiance animalière

#### **Module 5 : Exemples de techniques créatives à la prise de vue**

Expositions multiples, photographie en vitesse lente, les filtres.

#### **Module 6 : Le graphisme**

Formes, volumes, texture

Rimes visuelles

Rythmes

#### **Module : « maîtrise du langage de l'image » - Application pratique quotidienne**

Proposer les moyens de développer une idée à l'aide d'une phrase photographique au travers de la cohérence des choix techniques et artistiques.

Approcher la signification des différents éléments visuels ou supports présents dans l'image

#### **Module « pratique du post-traitement »**

Traitement des fichiers « raw » Retouches des images

Exploitation des images (diffusion, diaporama) Stockage et archivage

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

#### ***COURS THEORIQUES ET PRATIQUES***

Analyse de l'image : théorie et démonstration :

- Analyse d'image sur ordinateur de plongeur photographe niveau 1.
- Analyse d'image en projection de plongeur photographe niveau 1.

Les différents types de matériels de prise de vue et d'éclairage artificiel.

Les techniques spécifiques d'enseignement.

Formation à l'organisation et la conduite de stage de plongeur photographe niveau 1.

Formation à l'évaluation de plongeur photographe niveau 1.

Techniques de transfert, de présentation et d'utilisation des images

Connaissance des règlements spécifiques à l'audiovisuel de la FFESSM et de la CMAS.

Etude du cursus de plongeur photographe niveau 1



## **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

### ***COURS THEORIQUES ET PRATIQUES***

Analyse de l'image : théorie et démonstration.

- **Analyse d'image en projection**
- Analyse d'images de plongeur photographe niveau 2
- Former un formateur photographe 1 à analyser un plongeur photographe niveau 1
  
- **Analyse d'image sur ordinateur**
- Analyse d'images de plongeur photographe niveau 2
- Former un formateur photographe 1 à analyser un plongeur photographe niveau 1

Apprentissage de la formation de formateurs en général. Révision des techniques générales d'enseignement.

Différents types d'appareils photos et d'éclairages artificiels existants. Techniques de transfert, de présentation et d'utilisation des images

Formation à l'évaluation de plongeurs photographes niveaux 2 et de formateurs photographes niveau 1.

Formation à l'organisation et la conduite de stages de plongeurs photographes niveaux 1, 2 et de formateurs photographes niveaux 1.

Formation à l'organisation et à l'animation de l'unité de valeur pédagogique commune aux commissions culturelles :

- La pédagogie générale
- Le cadre réglementaire

Connaissance des règlements spécifiques à l'audiovisuel de la FFESSM et de la CMAS :

- Etude du cursus de plongeur photographe niveau 2
- Etude du cursus de formateur photographe niveau 1

## **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

### **MEMOIRE**

Au cours de sa formation (2 ans maxi), le stagiaire formateur photographe niveau 3 devra réaliser un mémoire. La finalité de ce travail est de réfléchir à des aspects nouveaux dont peut bénéficier la photographie sous-marine ou de réaliser des documents pédagogiques. Le stagiaire sera parrainé par un Instructeur National (Niveau III) avec qui il choisira un sujet de mémoire parmi ceux proposés par le collège des cadres. Les différentes étapes de conception devront être validées par le parrain sur l'initiative du stagiaire.

Le mémoire est un recueil d'environ 20 pages avec illustrations éventuelles. 5 exemplaires au minimum sont envoyés au responsable pédagogique qui en assure la diffusion. Un CD-Rom ou un DVD contenant l'intégralité de l'œuvre sera joint obligatoirement.

### **STAGE DE FORMATION**

#### ***COURS THEORIQUES ET PRATIQUES***

Analyse de l'image en projection et sur ordinateur : théorie et démonstration :

- Analyse de plongeur photographe niveau 3
- Former un formateur photographe niveau 2 à analyser un plongeur photographe niveau 2
- Apprendre à un formateur photographe niveau 2 à former un formateur photographe niveau 1 à analyser un plongeur photographe niveau 1

Révision de l'Apprentissage de la formation de Formateurs en général. Révision des techniques générales d'enseignement.

Etude du cursus pédagogique des différents niveaux de photographes 1, 2, 3, du module diaporama, de formateurs photographes niveau 1 et 2 et de l'UVP. Formation à l'organisation et la conduite de stages de photographes niveaux 1,2, 3, de formateurs photographes niveaux 1 et 2 et de l'UVP.

Connaissance des règlements spécifiques à l'audiovisuel de la FFESSM et de la CMAS.

Formation à l'évaluation de photographes niveau 3 et de formateurs photographes niveau 2.

Techniques de transfert, de présentation et d'utilisation des images. Montage audiovisuel.

### **PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL DE BRONZE**

Comportement dans l'eau : stabilisation, respiration, maintien de l'appareil

Manipulation de l'appareil mise en route cadrage : mise au point mode macro déclenchement visualisation des images

Connaissance en photo : les différents types de photo : plongeur, paysage, macro cadrage et mise au point.

### **PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL D'ARGENT**

Comportement dans l'eau : stabilisation, palmage, respiration choix et approche des sujets

Manipulation de l'appareil photo : les réglages de l'appareil en mode Auto ou Programme la correction d'exposition avec et sans flash interne mode sous-marin / BB nuageux

Les modes flash : auto, forcé

Le mode macro

Manipulation et entretien du caisson : mise en place et retrait de l'appareil photo rinçage et stockage du caisson

Connaissances en photo : réussir les différents types de photo : plongeur, paysage, macro choix du cadrage, vertical, horizontal

Gestion du flash interne (couverture, distance, sur/sous-exposition)

### **PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL D'OR**

La sécurité en plongée photographique

Environnement subaquatique connaissance de l'environnement respect du milieu

Connaissance et utilisation de l'appareil photo

Connaître tous les réglages de l'appareil photo en mode Auto ou Programme et choisir le réglage approprié :

- la correction d'exposition avec et sans flash interne
- mode sous-marin / Balance des blancs nuageux le réglage de la sensibilité
- les modes flash : auto, forcé, coupé le mode macro
- contrôle de l'image sur l'écran de l'appareil photo

Manipulation et entretien du caisson :

- mise en place et retrait de l'appareil photo contrôle et entretien du joint
- rinçage et stockage du caisson

Connaissances en photo :

- notions de vitesse, et diaphragme
- notions de focale, angle et profondeur de champ
- réussir les différents types de photo : poisson et faune mobile, paysage, macro
- notions de composition d'images : cadrage, règle des tiers, sens de lecture gestion du flash interne (couverture, distance, sur/sous-exposition)

Utiliser les images :

- transférer les images sur ordinateur visualiser les images
- apprécier leur qualité : CMEL (cadrage, mise au point, exposition, lumière), notion d'histogramme

## **XII - EVALUATION**

Les stagiaires doivent avoir suivi le stage (quel qu'en soit la forme) dans son intégralité.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1.**

#### ***EXAMEN PRATIQUE***

Le candidat est jugé sur l'ensemble du stage en contrôle continu (qualité des photos et respect de l'environnement) sous forme modulaire.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2.**

#### ***EXAMEN PRATIQUE***

Le candidat sera jugé sur l'ensemble du stage en contrôle continu sous forme modulaire

- Qualité technique des images brutes dans les différents thèmes et des images retouchées - 15 images réalisées durant le stage (5 ambiance, 5 macro ou proxi, 5 animalière)
- Maîtrises de la lumière et de la composition de l'image,
- Utilisation adaptée du traitement informatique de l'image et respect de l'environnement.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3.**

#### ***EXAMEN PRATIQUE***

A la fin du stage le candidat sera jugé sur la qualité de 15 images réalisées pendant le stage (3 créatives, 6 ambiances, 3 macro ou proxi, 3 animalières).

Pendant la durée du stage, il sera vérifié que le photographe respecte l'environnement.

Les critères de jugement seront basés sur les aptitudes du candidat à justifier ses choix techniques et artistiques.

#### ***EXAMEN THEORIQUE***

Interrogation sur les techniques élaborées de prise de vues (1 question par thème : photo animalière, grand angle, lumière et techniques créatives).

Interrogation sur les règles de composition de l'image sur des photos réalisées par le photographe.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1.**

Présentation d'un cours théorique de plongeur photographe de niveau 1, préparé avant le stage de pédagogie appliquée.

Réalisation d'un cours technique et pratique de plongeur photographe niveau 1, lors du stage de pédagogie appliquée et illustré par des photos prises sur place.

Analyse d'image sur ordinateur et en projection pour des plongeurs photographes de Niveau 1.

Intégration au stage pratique.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2.**

Présentation d'un cours théorique de plongeur photographe niveau 2 préparé avant le stage de pédagogie appliquée.

Réalisation d'un cours technique et pratique de plongeur photographe niveau 2 préparé pendant le stage de pédagogie appliquée et illustré par des photos prises sur place.

Analyse d'image en projection et sur ordinateur pour des photographes niveau 1 et 2. Intégration à l'unité

de valeur pédagogique commune aux commissions culturelles.

Conduite de séances pédagogiques s'adressant à des formateurs photographes niveau 1.

Conduite du stage pendant au moins une journée.

Intégration au stage pratique.

Gestion de la chaîne graphique

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3 (mémoire).**

Présentation du mémoire, remis au responsable pédagogique national, par l'intermédiaire du parrain.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3 (stages)**

Participation comme encadrant au module pédagogique spécifique et/ou à l'UVP. Présentation d'un cours théorique de plongeur photographe niveau 3 préparé avant le stage de pédagogie appliquée.

Réalisation d'un cours technique et pratique de plongeur photographe niveau 3 préparé pendant le stage de pédagogie appliquée et illustré par des photos prises sur place.

Analyse d'image en projection et sur ordinateur, de plongeurs photographes niveau 2 et 3. Conduite de séances pédagogiques s'adressant à des formateurs photographe niveau 2. Conduite du stage pendant au moins une journée.

Gestion de la chaîne graphique

### **INSTRUCTEUR PHOTOGRAPHE NATIONAL (NIVEAU III).**

Le titre d'instructeur photographe national (niveau III) s'obtient après avis des instructeurs du collège des cadres, sur proposition du bureau de la commission nationale audiovisuelle en comité directeur de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

### **PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL DE BRONZE**

Evaluation par le moniteur technique sur le comportement dans l'eau.

Présenter 5 images nettes et correctement exposées réalisées durant la séance d'initiation.

Les images sont analysées et évaluées soit sur ordinateur soit en projection par un formateur photographe.

### **PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL D'ARGENT**

Evaluation par le moniteur technique sur le comportement dans l'eau.

Présenter 9 images (3 de plongeur, 3 de paysage et 3 macros) nettes et correctement exposées réalisées durant les plongées de formation.

Les images sont analysées et évaluées soit sur ordinateur soit en projection par un formateur photographe.

### **PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL D'OR**

Evaluation par le moniteur technique sur le comportement dans l'eau et le respect de l'environnement.

Présenter 9 images (3 de poissons ou faune en mouvement, 3 de paysage et 3 macros) en lumière naturelle et en lumière artificielle, nettes et correctement exposées réalisées durant les plongées de formation.

Les images sont analysées et évaluées soit sur ordinateur soit en projection par un formateur photographe.

## **XIII - JURY**

A l'occasion des stages qu'ils soient bloqués ou fractionnés, pour décerner des brevets ou valider des groupes de valeurs, que se soit pour des formations de plongeur photographe ou de formateur photographe, la composition du jury doit être :

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Au minimum un Formateur Photographe niveau 1 ou niveau 2 ou niveau 3.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

Au minimum un Formateur Photographe niveau 2 ou 3.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

Un Instructeur Photographe National (niveau III) et au moins un Formateur Photographe niveau 3.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Soit : un formateur photographe niveau 3 et au moins un formateur photographe niveau 2.

Soit : un instructeur photographe national (niveau III).

Le président de la F.F.E.S.S.M. ou son représentant est par ailleurs de droit président du jury de délivrance du brevet en cas de stage national, et le président du comité régional en cas de stage régional.

En cas de formation régionale, un formateur photographe niveau 3 ou un instructeur national parmi les cadres désignés ci-dessus sera délégué par le collège des cadres de la CNAV.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

Un instructeur photographe national (niveau III) et au moins un formateur photographe niveau 3.

Le président de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins ou son représentant est par ailleurs de droit président du jury de délivrance du brevet.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

#### **Le mémoire doit être validé par au moins :**

Trois instructeurs photographes nationaux (niveau III).

#### **Le stage de formation :**

Deux instructeurs photographes nationaux (niveau III).

Le président de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins ou son représentant est par ailleurs de droit président du jury de délivrance du brevet.

### **INSTRUCTEUR PHOTOGRAPHE NATIONAL (NIVEAU III)**

Les Instructeurs du collège des cadres proposent les candidatures au titre d'instructeur photographe national (niveau III) au bureau de la CNAV qui les soumet au comité directeur national de la FFESSM.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE JEUNE : PIXEL BRONZE, ARGENT, OR**

Au minimum un Formateur Photographe niveau 1

## **XIV - VALIDATION DES BREVETS**

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Les brevets CNAV de plongeur photographe niveau 1 sont gérés par les CRAV. Le responsable photo du stage remettra ce brevet au photographe reçu dès la fin du stage. La fiche d'évaluation du stagiaire reçu sera conservée par la structure organisatrice en archive.

Le président de CRAV ferme le stage sur le site de la FFESSM s'il le valide. Les cartes sont alors émises par le siège de la FFESSM et envoyées aux reçus.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

Les brevets CNAV de plongeur photographe niveau 2 sont gérés par les CRAV. Le délégué du collège des cadres du stage peut remettre ce brevet au photographe reçu dès la fin du stage. La fiche d'évaluation du stagiaire reçu sera conservée par la structure organisatrice en archive.

La délivrance des brevets est conditionnée par la validation du dossier de demande d'ouverture de stage ainsi que du rapport de fin de stage par le responsable national pédagogique.

Après le stage, le président de CRAV ferme le stage sur le site de la FFESSM s'il a été validé par le responsable pédagogique national. Les cartes sont alors émises par le siège de la FFESSM et envoyées aux reçus.

### **PLONGEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

Les brevets CNAV de plongeur photographe niveau 3 sont gérés par les CRAV. Le délégué du collège des cadres du stage peut remettre ce brevet au photographe reçu dès la fin du stage. La fiche d'évaluation du stagiaire reçu sera conservée par la structure organisatrice en archive.

La délivrance des brevets est conditionnée par la validation du dossier de demande d'ouverture de stage ainsi que du rapport de fin de stage par le responsable national pédagogique.

Après le stage, le président de CRAV ferme le stage sur le site de la FFESSM s'il a été validé par le responsable pédagogique national. Les cartes sont alors émises par le siège de la FFESSM et envoyées aux reçus.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 1**

Les brevets CNAV et CMAS-FFESSM de formateur photographe niveau 1 sont gérés par le responsable du collège des cadres CNAV. Une copie de la fiche d'évaluation du stagiaire reçu sera envoyée au responsable du collège des cadres pour qu'il puisse valider la réussite. Un avis sera envoyé à la CRAV d'appartenance.

La délivrance des brevets est conditionnée par la validation du dossier de demande d'ouverture de stage ainsi que du rapport de fin de stage par le responsable national pédagogique.

Après le stage, le président de CRAV ferme le stage sur le site de la FFESSM s'il a été validé par le responsable pédagogique national et les brevets validés par le responsable du collège des cadres. Les cartes sont alors émises par le siège de la FFESSM et envoyées aux reçus.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 2**

Les brevets CNAV et CMAS-FFESSM de formateur photographe niveau 2 sont gérés par le responsable du collège des cadres CNAV.

Une copie de la fiche d'évaluation du stagiaire reçu sera envoyée au responsable du collège des cadres pour qu'il puisse valider la réussite. Un avis sera envoyé pour information à la CRAV d'appartenance.

La délivrance des brevets est conditionnée par la validation du dossier de demande d'ouverture de

stage ainsi que du rapport de fin de stage par le responsable national pédagogique.

Le responsable du collège des cadres ferme le stage sur le site de la FFESSM s'il a été validé par le responsable pédagogique national et les brevets validés par le responsable du collège des cadres. Les cartes sont alors émises par le siège de la FFESSM et envoyées aux reçus.

### **FORMATEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3**

Les brevets CNAV de formateur photographe niveau 3 sont gérés par le responsable du collège des cadres CNAV.

Une copie de la fiche d'évaluation du stagiaire reçu sera envoyée au responsable du collège des cadres pour qu'il puisse valider la réussite. Un avis sera envoyé pour information à la CRAV d'appartenance.

***Il n'y a pas d'équivalence CMAS pour ce niveau.***

La délivrance des brevets est conditionnée par la validation du dossier de demande d'ouverture de stage ainsi que du rapport de fin de stage par le responsable national pédagogique.

Le responsable du collège des cadres ferme le stage sur le site de la FFESSM s'il a été validé par le responsable pédagogique national et les brevets validés par le responsable du collège des cadres. Les cartes sont alors émises par le siège de la FFESSM et envoyées aux reçus.

### **INSTRUCTEUR PHOTOGRAPHE NATIONAL (NIVEAU III)**

Les brevets CNAV d'Instructeur photographe national (niveau III) sont gérés par le responsable des cadres CNAV.

Ces brevets devront être validés par le bureau de la CNAV et le comité directeur de la FFESSM avant d'être envoyés directement aux intéressés par le responsable du collège des cadres.

## XV - REVISION DES BREVETS

Le brevet de plongeur photographe niveau 1, 2, 3 est définitivement acquis.

Le brevet de formateur photographe niveau 1, 2, 3 a une validité de **CINQ ANS**, Il peut être renouvelé sur demande de l'intéressé à la CNAV dans la mesure où durant la période de validité de son brevet :

Un formateur photographe niveau 1 a encadré au moins un stage fédéral de formation de photographes niveau I et participé à au moins un séminaire pédagogique national ou régional.

Un formateur photographe niveau 2 a encadré au moins deux stages fédéraux de formation de cadres dont au moins un national et participé à au moins un séminaire pédagogique national.

Un formateur photographe niveau 3 a encadré au moins deux stages fédéraux de formation de cadres dont au moins un de niveau national et participé à au moins un séminaire pédagogique national. Un recyclage par une participation au module pédagogique est souhaitable pour poursuivre dans la formation des cadres.

Le titre d'instructeur photographe national (niveau III) a une validité de **CINQ ANS**, Il peut être renouvelé sur demande de l'intéressé à la CNAV dans la mesure où durant la période de validité de son brevet, il remplit ses fonctions de manière active au niveau national c'est-à-dire :

- Encadrer dans ce laps de temps au moins 2 stages nationaux de formation de cadres
- Participer à au moins 2 séminaires pédagogiques

Un recyclage par une participation au module pédagogique spécifique ou à l'unité de valeur pédagogique est également obligatoire pour poursuivre dans la formation des cadres.

Dans ces conditions un Instructeur Audiovisuel est considéré en activité par le renouvellement de validité de son brevet.

Dans ces conditions un formateur ou instructeur photographe est considéré en activité par le renouvellement de validité de son brevet. Le coût de la carte reste à la charge de l'intéressé.

Ces contraintes sont instaurées afin d'assurer :

- Un recyclage périodique des formateurs et instructeurs photographes.
- Un potentiel d'encadrement Fédéral suffisant pour créer un roulement dans la formation de nouveaux cadres audiovisuels.
- Un découragement des "chasseurs de diplômes".

En cas d'arrêt de validité du Brevet, une réactivation du brevet est possible à l'issue d'un recyclage lors d'un stage régional pour les formateurs photographes niveau I et National pour les formateurs photographes niveau 2 ou 3 ou les instructeurs photographes niveau 3. Le coût du recyclage reste à la charge de l'intéressé.

A l'issue de ce recyclage, le collège des instructeurs décidera de la réactivation du brevet. Le coût de la nouvelle carte reste à la charge de l'intéressé.

Sur les cartes de formateurs photographes, délivrées par le siège de la FFESSM, sera notée une date d'expiration du brevet correspondant à la période de validité.



## XVI - SEMINAIRES PEDAGOGIQUES

Les séminaires nationaux permettent annuellement de regrouper pendant au moins un week-end, les formateurs photographes niveau 2 et 3 ainsi que les instructeurs photographes nationaux (niveau III) pour :

- Une rencontre des cadres audiovisuels.
- Le recyclage des formateurs photographes niveau 2 et 3 et des instructeurs photographes nationaux (niveau III).
- La mise à jour et la validation de documents pédagogiques.
- Un approfondissement de la réflexion sur l'enseignement et la pratique photographique.
- Une réflexion sur les nouvelles voies de travail audiovisuelles.
- Une étude des mémoires de formateurs photographes préparant le niveau 3.

**Nota:** Les comités régionaux pourront envoyer, sur leur budget propre, leurs formateurs photographes niveau 1 en fonction des places disponibles. Ces formateurs n'auront pas pouvoirs décisionnels.

Les séminaires régionaux, doivent permettre annuellement de regrouper pendant un week-end, les formateurs niveau 1, 2, 3 et instructeurs photographes nationaux (niveau III) pour :

- Une rencontre des cadres audiovisuels.
- Le recyclage des formateurs photographe niveau 1.
- Une approche des techniques pédagogiques pour des formateurs photographes niveau 1 en formation.
- Une réflexion sur l'enseignement et la pratique photographique.

## **XVII - COLLEGE DES CADRES.**

**Sont considérés comme cadres :**

- Les formateurs photographe niveau 1.
- Les formateurs photographe niveau 2.
- Les formateurs photographe niveau 3.
- Les instructeurs photographes nationaux (niveau III).

**Le collège des cadres est limité aux formateurs photographes niveaux 2 et 3 et aux instructeurs photographes nationaux (niveau III).** Il élit un responsable du collège des cadres qui le représentera devant la commission nationale audiovisuelle avec voix consultative.

Ce responsable est chargé de tenir à jour la liste des formateurs photographe niveau 1, 2, 3 et des instructeurs photographes nationaux (niveau III) et d'effectuer un suivi de leurs activités.

Il est chargé d'organiser les délégations de formateurs photographe niveau 2, 3 et d'instructeurs photographes nationaux (niveau III) dans les différents stages de formation qui le nécessitent.

Il assure la gestion, le suivi et la délivrance des brevets de cadres et de photographes.

Au sein de ce collège des cadres est formé le collège des instructeurs nationaux (niveau III) qui se réunit au moins une fois par an.

Le collège des cadres est soumis à l'autorité de la commission nationale audiovisuelle. Il propose des solutions permettant d'améliorer la formation audiovisuelle et son animation, les modalités de révision des brevets de formateurs photographes niveau 1, 2, 3 ainsi que des instructeurs photographes nationaux (niveau III).

## **XVIII - SANCTIONS**

Les brevets de formateur photographe niveau 1, 2, 3 et le titre d'instructeur photographe national (niveau III), peuvent être retirés après faute lourde de leurs titulaires.

Toute plainte concernant les activités fédérales d'un cadre audiovisuel, sera examinée par le Bureau de la commission nationale audiovisuelle et le responsable du collège des cadres, après audition de l'intéressé convoqué pour la circonstance.

Dans le cas où une sanction serait envisagée, son application sera soumise à l'approbation du comité directeur national de la F.F.E.S.S.M. En attendant cette décision, l'intéressé sera suspendu de ses responsabilités audiovisuelles.

Les sanctions peuvent être :

- Avertissement.
- Suspension d'activités pour une période déterminée.
- Radiation définitive.

L'intéressé s'expose de plus, selon la gravité des faits, aux sanctions générales définies aux statuts de la F.F.E.S.S.M.

## **XIX - VISA ET APPROBATION.**

Ce présent règlement des brevets de la commission nationale audiovisuelle succède à l'édition 12 de l'assemblée générale de mars 2013 après mise à jour suite au séminaire pédagogique de Quiberon en novembre 2013 ainsi qu'à la réunion des instructeurs du collège des cadres de novembre 2013. Il a été approuvé lors de l'assemblée générale de 2014 à Avignon et validé par le CDN des 13 et 14 juin 2014.

**Visa du Président de la C.N.A.V.  
Patrick RAGOT**